



MAIRIE DE SEPTFONTAINES

2 rue de L'église

25270 SEPTFONTAINES

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 2 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 septembre 2025 à 19h00, le conseil Municipal de la Commune de Septfontaines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Ratte Christian, Maire.

Convocation en date du : 27 août 2025

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : GUYOT Jérémie, PALMA Corinne, PALMA Bruno, BOURGEOIS Sophie, PETITE Julien, GIRARDET Jean-Pierre

Absent :

Excusé : KOLANECK Régis, JEAUMART Thérèse

Secrétaire de séance : BOURGEOIS Sophie

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération pour opposition au transfert des compétences eau/assainissement suite à la réunion du SIVU du 2 avril 2025
2. Convention relative à la mise en place, la surveillance et l'entretien de la signalétique « points nœuds »
3. Appel à contribution 2025 au titre du Fonds de Solidarité pour le logement (5FLS) et du fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD)
4. Convention avec la CCA800 pour l'outil Déclaloc.fr (déclaration des logements pour la location de courte durée)
5. Dégrèvement eau/assainissement Mr Petithuguenin Adrien
6. Location de la salle des fêtes : location aux associations extérieures, location ADMR
7. Réflexion sur l'établissement de concession perpétuelle
8. Demande de subvention de l'Ehpad pour un projet Montessori
9. Ventes d'Herbes
10. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Mme BOURGEOIS Sophie est désignée secrétaire de séance.

Le Maire soumet le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2025 au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents

1.DELIBERATION POUR OPPOSITION AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT SUITE A LA REUNION DU SIVU DU 2 avril 2025

En date du 2 avril 2025, le conseil syndical du SIVU de la Bouvière s'est opposé au transfert des compétences eau/assainissement à la CCA 800.

Pour rappel, la loi a mis fin à l'obligation de transfert des deux compétences de gestion de l'eau et de l'assainissement vers les communautés de communes qui n'en sont pas déjà responsables au 1^{er} janvier 2026. Ainsi, les retours en arrière ne sont pas possibles : pour les communes qui ont déjà procédé au transfert, il ne sera pas envisageable de récupérer ces compétences transférées. Le texte prévoit qu'une commune n'ayant donc pas transféré la gestion de l'eau et de l'assainissement à sa communauté de communes, à la date de la promulgation de la loi, disposerait de « trois possibilités » : « conserver la compétence à l'échelle municipale, la déléguer à un syndicat intercommunal [...] ou la transférer à la communauté de communes ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert des compétences eau/assainissement à la CCA 800 dans un souci des gestions des tarifs (afin d'éviter des augmentations importantes).

2.CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE, LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE LA SIGNALÉTIQUE « POINTS NŒUDS »

Les services du Département et de Doubs Tourisme ont mis en place le système de jalonnement cyclable appelé « points-nœuds ». Depuis 2022, ce système innovant, bien connu aux Pays-Bas, a fait l'objet de plusieurs expérimentations et de premiers déploiements dans le Doubs.

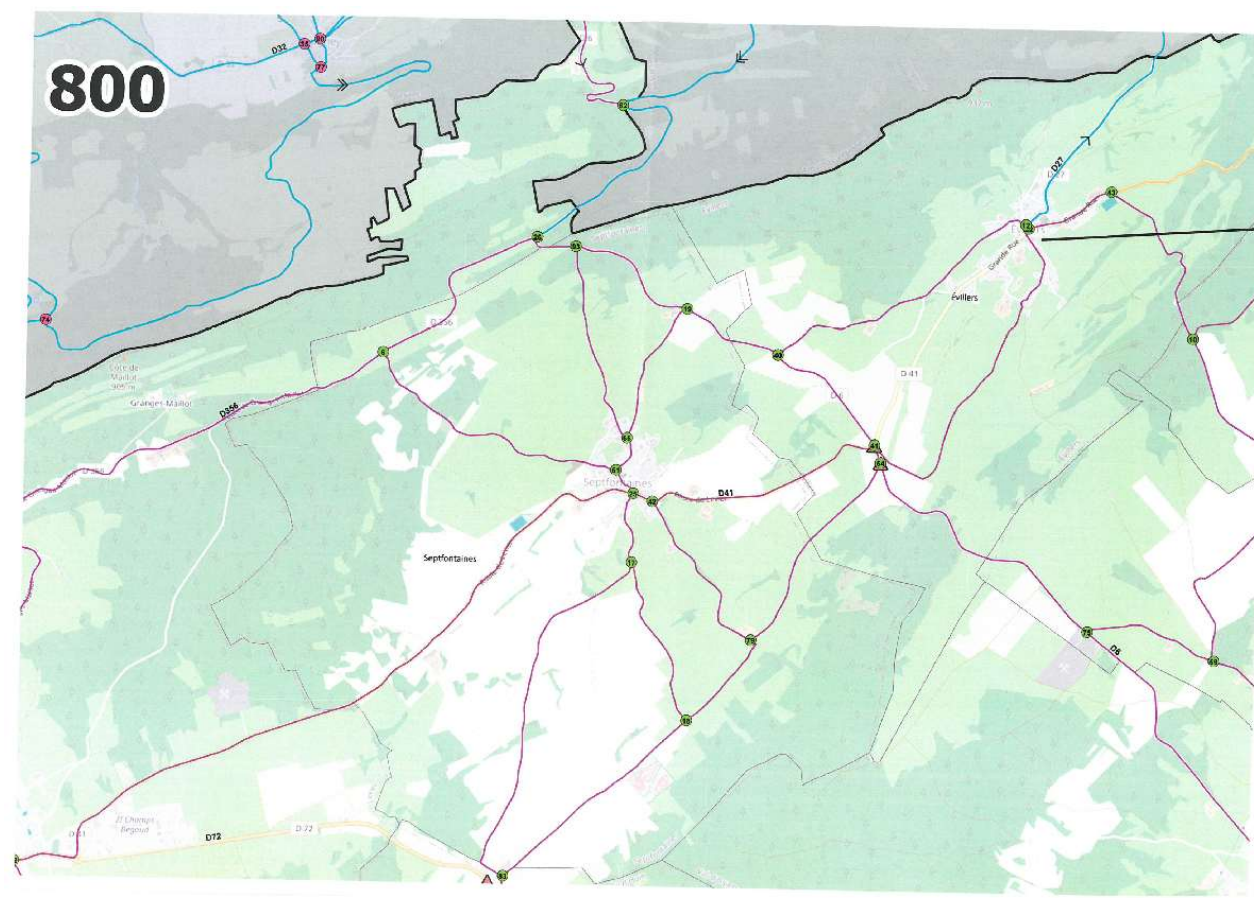
A la suite des nombreux retours positifs suscités par ce dispositif, le Département a acté une extension par tranche annuelle du maillage points-nœuds sur l'ensemble du Doubs d'ici 2027. Une stratégie de couverture progressive a donc été arrêtée jusqu'à cette échéance et validée par les élus départementaux.

En 2025, le Département entend couvrir l'intégralité des Communautés de communes du Pays de Maïche et d'Altitude 800, l'objectif étant d'étendre le réseau déjà mis en place sur les secteurs de Baume-les-Dames / Rougemont, Frasne / Saint-Point, Sancey / Belleherbe et Mouthe / Métabief.

En vue de constituer un maillage cohérent, un travail a été mené pour définir l'implantation détaillée de chaque panneau sur le territoire de votre Commune et, en particulier, sur certaines parties du réseau routier dont vous avez la charge. En conséquence, le Département souhaite obtenir votre accord et formaliser les conditions d'occupation de votre domaine public.

Une convention relative à la mise en place, la surveillance et l'entretien de la signalétique de ces « points nœuds », fixant les modalités du partenariat envisagé par le Département, est nécessaire.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.



3. APPEL A CONTRIBUTION 2025 AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FLS) et DU FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE (FAAD)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement permet le financement d'aides financières individuelles à destination des personnes précaires et, de dispositifs d'accompagnement social des ménages en difficulté.

Le fonds est alimenté par la contribution du Département, par les contributions volontaires des collectivités locales et de différentes structures œuvrant en matière de logement.

En 2025, le Département a contribué à hauteur de 1,8 M€.

Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté permet de soutenir ponctuellement et d'accompagner, pendant 1 an maximum, environ 400 ménages en difficulté pour qu'ils puissent conserver leur propriété et retrouver un équilibre financier dans la poursuite de leur projet immobilier. Ce fonds est alimenté par la contribution du Département, par les participations volontaires des communes et de leur groupement, de la Caisse d'allocations familiales du Doubs.

Contribuer à l'un ou l'autre de ces fonds, ou les deux, constituent un acte de solidarité envers nos concitoyens en précarité sociale et financière, particulièrement important compte tenu du contexte économique actuel.

5. DEGREVEMENT EAU- ASSAINISSEMENT Mr PETITHUGUENIN ADRIEN

La demande de dégrèvement d'eau de Mr PETITHUGUENIN ADRIEN faite par mail le 9/07/2025 (la facture de réparation jointe), a été effectuée selon le calcul de la loi Warsmann.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

6. LOCATION DE LA SALLE DES FETES : AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES (et aux associations d'aides à la personne).

Le conseil Municipal ajoute que la location de la salle des fêtes est gratuite pour les Associations de la commune uniquement.

Pour les associations extérieures à la commune, celles qui touchent l'aide à la personne et qui sont d'utilité publique bénéficieront d'un tarif préférentiel (ménage à la charge du locataire) :

- 50€/ la location d'un jour en été (du 1^{er} mai au 31 octobre)
- 100€/ la location d'un jour en hiver (du 1^{er} novembre au 30 avril).

Toutes autres associations extérieures sont soumises aux tarifs en vigueur.

Lors de ses 2 derniers mois, il a été constaté que le toit de la salle des fêtes fuit. Malgré les réparations ponctuelles, ces fuites persistent.

Il est nécessaire d'engager des travaux plus importants. Un devis sera demandé à l'entreprise Pizzoli pour effectuer la réfection du pan de toiture côté Nord.

En attendant, le conseil municipal décide de maintenir les demandes de locations en cours confirmées, mais refuse dès ce jour toutes nouvelles demandes de location tant que les travaux ne seront pas réalisés.

D'autre part, Mr le Maire informe son souhait d'acheter une armoire chauffante inox d'une valeur de 1000€.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

7. REFLEXION SUR L'ETABLISSEMENT DE CONCESSION PERPETUELLE

A ce jour dans le cimetière, il y a 5 tombes en pleine terre, toutes les autres sépultures, que ce soit caveaux ou cavurnes, sont recouvertes de monument en granit ou de béton.

Un projet de concession perpétuelle est à l'étude et a été discuté lors de ce conseil. La version définitive sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

8. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'EHPAD POUR UN PROJET MONTESSORI

L'Ehpad Fernand Michaud nous sollicite pour un soutien financier dans le cadre de la mise en place d'un projet basé la méthode MONTESSORI adaptée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Ce projet vise à améliorer le bien-être, l'autonomie, réduire les troubles du comportement. La mise en place s'appuie sur une approche centrée sur les capacités préservées, sur la stimulation sensorielle et le respect de l'identité.

Ce projet prévoit la création d'un jardin thérapeutique, d'ateliers sensoriels, de panneaux explicatifs.

Avant de s'engager sur le versement d'une subvention, des renseignements complémentaires sont nécessaire.

9. VENTES D'HERBES ET MISE A JOUR DES BAUX A FERME

VENTES D'HERBES :

Concernant les terrains communaux qui sont loués en "Vente d'Herbe" le prix est révisé chaque année en fonction de l'indice des fermages "Zone Plateau et Montagne" - par arrêté DDT -EAR relatif au prix des fermages.

La location doit être fixée pour l'année 2025 :

Valeur locative 2024	187.35	L'hectare
Taux de variation 2025	0.42%	
Valeur locative 2025	188.14	

Locataire	Lieudit	Surface	Location 2025	
IOTTI Jean Michel	ZL 133 - à la fin	58a65ca	110.34	947.36 €
	ZL 22	28a 60ca	53.81	
	ZL 24p	10a 00ca	18.81	
	ZL 26	50a80ca	95.57	
	ZL 63	10a24ca	19.27	
	ZL 165	11a26ca	21.18	
	ZO 23p	3ha 34a 00ca	628.38	
MARION Jacky	ZW 21p sous le village	2ha00a00ca	376.27	376.27 €
GAUTHEY Florent	ZW 72	1ha 23a 55ca	232.44	232.44 €
RATTE EMMANUEL	ZV 21p - terrain de foot	60a00ca	112.88	216.36 €
	ZV 14p - sous terrain de foot	55a00ca	103.48	

Total 1 772.44 €

BAUX A FERME :

Suite aux différentes modifications qui ont eu lieu ces dernières années, le mise à jour des baux communaux est nécessaire, lesquels prendront effet dès ce jour, le 2 septembre 2025 selon le tableau joint :

BART NICOLAS	ZE 20 ZE 37p ZP 25	2ha 39a 30ca 13ha 52a 00ca 5ha 96a 20ca	Total : 21ha 87a 50ca
MARION JACKY	ZD 4 ZD 7p ZH 171p ZD 11p	5ha 12a 00ca 5ha 97a 00ca 1ha 90a 00ca 1ha 63a 50ca	Total : 14ha 62a 50ca
GAUTHEY FLORENT	ZO 23p ZP 46p ZV 21p	4ha 84a 80ca 3ha 19a 00ca 9ha 10a 00ca	Total : 17ha 13a 80ca
JEANPETIT ALAIN	ZV 21p ZV 21p	10ha 38a 80ca 3ha 95a 20ca	Total : 14ha 34a 00ca
BOURIOT Christelle	ZI 10p ZI 36 ZI 37 ZI 38 ZI 39 ZW 2p	3ha 00a 00ca 1ha 52a 40ca 18a 50ca 46a 15ca 3a 50ca 3ha 00a 00ca	Total : 8ha 20a 55ca
IOTTI JEAN-MICHEL	ZP 46p ZP 50 ZV 11	6ha 43a 40ca 3ha 90a 86ca 7ha 12a 40ca	Total : 17ha 46a 66ca
MAGNET CLAUDE	ZD 7p	9ha 60a 74ca	Total : 9ha 60a 74ca
RATTE EMMANUEL	ZT 45 ZT 64p ZT 64p ZT 35p ZV 12 ZM 14	6ha 50a 82ca 8ha 90a 00ca 3ha 30a 70ca 4ha 27a 10ca 6ha 35a 00ca 2ha 82a 60a	Total : 32ha 16a 22ca
MENECHER Marie	ZO 23p	7ha 93a 10ca	Total : 7ha 93a 10ca
REVENY MARTIAL	ZI 10p	1ha 41a 10ca	Total : 1ha 41a 10ca
BAUD YVES	ZI 43 ZI 44	21a 30ca 1ha 18a 60ca ex CCAS	Total : 1ha 39a 90ca
MAGNET MAXENCE	ZO 23p ZP 27 ZP 29 ZK 42 ZO 2 ZD 19p ZD 18 ZW 14 ZS 12 ZR 7 ZT 35p	6ha 72a 40ca 1ha 78a 60ca 2ha 85a 20ca 1ha 83a 60ca chapelle d'huin 9ha 62a 50ca 7ha 10a 70ca 32a 00ca 4ha 53a 00ca 4ha 58a 40ca ex CCAS 5a 40ca ex CCAS 11ha 43a 23ca	Total : 50ha 85a 03ca

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

10.QUESTIONS DIVERSES

- Cartes Avantages Jeunes : les enfants né(e)s entre 2000/2014 sont invités à venir retirer la carte avantage jeunes offerte par la commune le samedi 20 septembre de 10h30 à 12h en Mairie ou pendant les horaires de permanence du secrétariat.
- La société Dole Paysage va effectuer les travaux de nettoyage du village, ainsi que la mise en place d'un panneau routier sur la place centrale.
- Mr Clément Chauvin réalisera l'entretien des bords des routes d'ici la fin du mois de septembre (gyrobroyeur),
- La rénovation des escaliers de la Mairie est pilotée par Soliha 25, maitre d'œuvre et architecte qui dirige les travaux de rénovation de l'ancienne fromagerie, pour un coût de 8400€ TTC selon le devis. Cette réalisation intégrera la réservation d'un « monte-charge » pour l'accès des personnes handicapées.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Fin de la séance à 20h28

La secrétaire de séance,

Le Maire,